

Accord QVT : de qui se moque le Directeur Général ?



Le 2 mars, le CCE a rendu un avis négatif sur les « observations de la relation de service ». Aucun élu du personnel n'a voté favorablement. Les élus CFTC, CGC et SNAP se sont abstenus (3 voix au total), Tous les autres (CGT, SNU, FO et CFDT) ont voté contre (14 voix au total). Comme d'habitude, la Direction Générale passe outre et annonce qu'elle s'assoit sur l'avis des représentants du personnel.

Que sont les « observations de la relation de service » ?

C'est la possibilité pour les « managers » d'assister autant qu'ils le décident et surtout **sans que le conseiller puisse refuser** aux entretiens de toutes natures : accompagnement et suivi, GDD, entreprises, etc.

Nous voilà donc à la merci d'une observation non désirée en ESI, en GPF, à l'accueil, au téléphone, etc.

Voilà qui va dégrader fortement notre qualité de vie au travail ! Plus encore, ces observations non désirées peuvent se révéler **un outil très efficace pour « coincer » un conseiller dans le collimateur, voire le harceler et le dégouter des entretiens**, pourquoi pas de le pousser à la démission. Et quasiment dans la même semaine, la Direction Générale a le culot de soumettre aux représentants du personnel un accord sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) !

Deux accords en un...

Fidèle à sa méthode habituelle, le Directeur Général met un pistolet sur la tempe aux syndicats. Jusqu'ici le télétravail était une expérimentation. Pour qu'il soit définitivement instauré et pérennisé à Pôle Emploi, la loi impose qu'un accord « télétravail » soit signé majoritairement.

L'astuce consiste ici à intégrer une partie « télétravail » à un accord QVT. Accord à prendre ou à laisser, comme d'habitude. Ainsi la Direction pourra accuser les syndicats non signataires, s'ils sont majoritaires, de causer la fin du télétravail à Pôle Emploi. C'est la méthode Bassères habituelle : je négocie en vous mettant un pistolet sur la tempe.

Evidemment, le contenu QVT de cet accord est utilisé pour faire passer une nouvelle « innovation » de la DG : l'instauration de groupe d'échanges « entre pairs » ou il pourra être question de l'amélioration des performances...

Concernant le droit à la déconnexion, seuls les encadrants bénéficieront dans les faits des restrictions horaires sur la messagerie électronique. Les usagers de Pôle Emploi continueront évidemment d'envoyer des mail.net les samedis et les dimanches.

Pour notre qualité de vie au travail, nous devons compter sur l'action collective, pas sur la Direction Générale !